



Assemblée générale

Distr. générale
28 octobre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Points 118 h) et i) de la liste préliminaire*

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :

Nomination de juges du Tribunal du contentieux
administratif des Nations Unies

Nomination de juges du Tribunal d'appel
des Nations Unies

Nomination de juges du Tribunal d'appel des Nations Unies et du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies

Rapport du Conseil de justice interne

Résumé

Le présent rapport décrit la procédure de sélection suivie par le Conseil de justice interne, conformément au mandat qui lui est conféré par l'Assemblée générale, en vue de recommander et soumettre à celle-ci, pour examen et nomination à sa soixante-dix-septième session, les candidatures de personnes qualifiées pour occuper cinq postes de juge au Tribunal d'appel des Nations Unies et deux postes à temps complet et un poste à mi-temps de juge au Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies.

* [A/77/50](#).



I. Introduction

1. L'Assemblée générale a institué un système d'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies pour régler les litiges du travail, qui a vu le jour le 1^{er} juillet 2009. Conformément à la résolution [62/228](#) de l'Assemblée, le système comporte, entre autres, une instance de premier degré, le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, et une instance d'appel, le Tribunal d'appel des Nations Unies. Dans la même résolution, l'Assemblée a décidé que les juges des deux Tribunaux seraient nommés par elle, sur recommandation du Conseil de justice interne. Les membres du Conseil sont : Carmen Artigas (Uruguay), juriste externe nommée par le personnel ; Dennis Byron (Saint-Kitts-et-Nevis), juriste, Président du Conseil ; Adama Dieng (Sénégal), représentant de l'Administration ; Louise Otis (Canada), juriste externe, nommée par l'Administration ; Matthew Perkins (États-Unis d'Amérique), représentant du personnel.
2. Au 1^{er} juillet 2022, le Tribunal d'appel était composé des juges suivants : Graeme Colgan (Nouvelle-Zélande), Président ; Martha Halfeld Furtado de Mendonça Schmidt (Brésil) ; Sabine Knierim (Allemagne) ; Dimitrios Raikos (Grèce) ; John Raymond Murphy (Afrique du Sud), Second Vice-Président ; Kanwaldeep Sandhu (Canada), Première Vice-Présidente.
3. Le 10 janvier 2022, Jean-François Neven (Belgique) a démissionné de son poste de juge au Tribunal d'appel, lequel est actuellement vacant.
4. Le 30 juin 2023, les mandats des juges Martha Halfeld Furtado de Mendonça Schmidt, Sabine Knierim, Dimitrios Raikos et John Raymond Murphy prendront fin. En application de la résolution [62/228](#) de l'Assemblée et du paragraphe 4 de l'article 3 du Statut du Tribunal d'appel des Nations Unies, ces juges ne peuvent être nommés de nouveau.
5. Par conséquent, cinq sièges seront à pourvoir au Tribunal d'appel à compter du 1^{er} juillet 2023.
6. Au 1^{er} juillet 2022, le Tribunal du contentieux administratif était composé des juges suivants : Joëlle Adda (France), juge à temps complet à New York et Présidente ; Francis H. V. Belle (Barbade), juge à mi-temps ; Teresa Maria da Silva Bravo (Portugal), juge à temps complet à Genève ; Francesco Buffa (Italie), juge à mi-temps ; Eleanor Donaldson-Honeywell (Trinité-et-Tobago), juge à mi-temps ; Alexander W. Hunter, Jr. (États-Unis), juge à mi-temps ; Agnieszka Klonowiecka-Milart (Pologne), juge à temps complet à Nairobi ; Rachel Sophie Sikwese (Malawi), juge à mi-temps ; Margaret Tibulya (Ouganda), juge à mi-temps.
7. Le 30 juin 2023, les mandats des juges Teresa Maria da Silva Bravo, Alexander W. Hunter, Jr. et Agnieszka Klonowiecka-Milart prendront fin. En application de la résolution [62/228](#) de l'Assemblée et du paragraphe 4 de l'article 4 du Statut du Tribunal du contentieux administratif, ces juges ne peuvent être nommés de nouveau.
8. Par conséquent, trois sièges (deux de juges à temps complet et un de juge à mi-temps) seront à pourvoir au Tribunal du contentieux administratif à compter du 1^{er} juillet 2023 : un siège de juge à temps complet à Genève, un siège de juge à temps complet à Nairobi, et un siège de juge à mi-temps dont le ou la titulaire siègera six mois par an dans l'un ou plusieurs des trois sièges du Tribunal, à la discrétion de la Présidente du Tribunal.
9. On trouvera dans le présent rapport le nom et le curriculum vitæ des personnes dont les candidatures aux cinq postes de juge du Tribunal d'appel des Nations Unies et aux deux postes de juge à temps complet et au poste de juge à mi-temps du Tribunal du contentieux administratif ont été recommandées à l'Assemblée générale par le

Conseil de justice interne pour examen, conformément aux Statuts respectifs des Tribunaux et aux résolutions applicables de l'Assemblée. On trouvera également dans le rapport une description de la procédure de sélection suivie par le Conseil pour sélectionner des candidats qualifiés susceptibles d'être recommandés pour chaque siège.

10. Le Conseil remercie le Secrétariat, en particulier le Bureau de l'administration de la justice, le Bureau des ressources humaines, le Département de l'appui opérationnel et le Département de la communication globale, de l'appui sans faille qu'il lui a apporté dans le cadre de la procédure de sélection. Il est reconnaissant au Bureau de l'administration de la justice et au Bureau des ressources humaines d'avoir donné une large publicité aux avis de vacance de poste. Ces efforts de communication, ainsi que les mesures prises par le Conseil pour rendre le processus de candidature plus accessible, ont permis de faire augmenter le nombre de candidatures de toutes les régions géographiques, en particulier de celles non représentées ou sous-représentées dans la composition des Tribunaux. Le Conseil tient également à remercier la division de La Haye du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux de lui avoir fourni un appui sur place et d'avoir mis ses locaux à sa disposition pour les entretiens avec les candidats.

II. Généralités

11. Au paragraphe 45 de sa résolution 65/251, l'Assemblée générale a établi la procédure à suivre pour trouver des candidats remplissant les conditions voulues. Elle y a demandé au Secrétaire général de donner une large publicité aux vacances de postes du Tribunal dans la presse francophone et anglophone afin de susciter l'intérêt de candidats de premier ordre répondant aux critères de diversité linguistique et géographique, de diversité des systèmes juridiques et d'équilibre entre les sexes, et d'en informer les présidents de juridiction et les associations concernées, comme les associations de magistrats, si possible avant que les postes ne deviennent vacants.

12. Le 1^{er} février 2022, l'avis officiel de vacance de poste a été publié en anglais et en français sur le site Web du système de justice interne de l'Organisation des Nations Unies. L'avis encourageait expressément les candidatures de femmes et de personnes des États d'Asie et du Pacifique.

13. Les vacances de poste ont été annoncées sur les comptes Facebook et Twitter du portail des carrières de l'ONU et diffusées auprès des institutions et instances suivantes : missions permanentes des États Membres non représentés ou sous-représentés, ministères de l'intérieur (82 pays), ministères de la justice (143 pays), associations nationales ou internationales d'avocats (132), institutions de lutte contre la corruption (19), institutions de justice pénale (15), associations de femmes (132). Ces annonces renvoyaient les lecteurs vers l'avis de vacance de postes publié sur le site Web du système de justice interne de l'Organisation.

14. L'avis de vacance de postes a en outre été joint à une note verbale adressée à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies. Dans cette note, les missions étaient invitées à porter l'avis à la connaissance de leurs ressortissants qualifiés, ainsi que du (de la) président(e) de la juridiction suprême ou du (de la) chef du pouvoir judiciaire de leur pays. Une copie de la note verbale et de l'avis de vacance de postes a été parallèlement envoyée pour information aux membres de la Sixième Commission (questions juridiques).

15. Le Conseil avait initialement fixé au 28 février 2022 la date limite pour le dépôt des candidatures, mais a ensuite décidé de la proroger jusqu'au 14 mars 2022 afin de recevoir davantage de candidatures. L'avis de vacance de postes a été modifié en

conséquence et une note verbale a été envoyée aux missions permanentes pour les informer du nouveau délai. Le texte de l'avis figure à l'annexe I du présent rapport.

16. Tous les efforts déployés ont abouti à la réception, avant la date limite, de 380 candidatures, soit plus que lors de la procédure de sélection de 2019, où 325 candidatures avaient été reçues alors que le nombre de postes vacants était plus élevé. Les 380 candidatures (199 hommes et 181 femmes) provenaient de 78 pays et de tous les groupes régionaux : 133 du Groupe des États d'Afrique, 67 du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, 45 du Groupe des États d'Europe orientale, 38 du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et 97 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États (la nationalité de trois des candidat(e)s n'était pas indiquée).

17. Le Conseil a examiné chacune des candidatures soumises dans les délais. Les candidatures qui ne remplissaient pas les conditions prévues dans le Statut du Tribunal du contentieux administratif ou dans celui du Tribunal d'appel des Nations Unies ont été systématiquement écartées.

18. Une épreuve de droit complète a été élaborée par les membres du Conseil de justice interne, constituée d'un exercice de rédaction d'un jugement et de trois questions courtes sur le droit international du travail.

19. Après avoir examiné l'ensemble des candidatures, le Conseil a invité 90 candidats à présenter une épreuve écrite, en anglais ou en français (au choix), destinée à évaluer leurs connaissances juridiques, leur maîtrise de la rédaction juridique et leur maîtrise de l'anglais ou du français à l'écrit.

20. La documentation de référence avait été envoyée aux candidats à l'avance. Le texte de l'épreuve leur a été envoyé par courrier électronique les 10 et 11 avril 2022. Toutes les copies ont été transmises au Conseil pour examen et notation, après anonymisation par le Bureau de l'administration de la justice.

21. Après examen des épreuves écrites, le Conseil a retenu 31 candidats et les a invités à un entretien. Seuls ont été convoqués à l'entretien les candidats ayant démontré à l'épreuve écrite qu'ils possédaient les aptitudes à la rédaction et la capacité de raisonnement juridique d'un ou d'une juge de premier ordre.

22. Comme dans le cadre des procédures antérieures, le Conseil a pris contact avec les associations nationales d'avocats ou de magistrats concernées pour vérifier l'intégrité de chacun des candidats reçus en entretien. Il s'est en outre procuré des recommandations écrites pour chacun d'eux.

23. Entre le 23 et le 28 mai 2022, le Conseil a fait passer un entretien à 30 candidats qui avaient réussi l'épreuve écrite (une personne ayant retiré sa candidature à ce stade), soit par visioconférence, soit dans les locaux de la division de La Haye du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux. Les entretiens se sont déroulés en anglais ou en français, selon le choix du candidat.

24. Compte tenu de l'examen initial des candidatures, des épreuves écrites et des entretiens menés, le Conseil recommande à l'Assemblée générale les candidats dont les noms sont indiqués plus loin.

III. Procédure de sélection

A. Prescriptions de l'Assemblée générale

25. À l'alinéa b) du paragraphe 37 de sa résolution [62/228](#), l'Assemblée générale a décidé que le Conseil devrait lui communiquer ses vues et recommandations concernant deux ou trois candidats pour chaque poste vacant au Tribunal du contentieux administratif et au Tribunal d'appel, compte dûment tenu du principe de la répartition géographique.

26. Au paragraphe 57 de sa résolution [63/253](#), l'Assemblée générale a décidé que, pour les nominations à venir, le Conseil ne devrait pas recommander plus d'un candidat d'un même État Membre comme juge au Tribunal du contentieux administratif, ni plus d'un candidat d'un même État Membre comme juge au Tribunal d'appel. C'est la raison pour laquelle, lorsque plusieurs candidats d'un même pays remplissaient les conditions pour être recommandés à l'Assemblée pour pourvoir les postes d'un même tribunal, le Conseil n'a pu recommander qu'un(e) seul(e) d'entre eux.

B. Conditions de nomination

27. Le Statut du Tribunal du contentieux administratif et celui du Tribunal d'appel des Nations Unies, adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution [63/253](#) et modifiés dans des résolutions ultérieures, fixent les conditions de nomination des juges.

28. L'article 4 du Statut du Tribunal du contentieux administratif prévoit notamment ce qui suit :

« 2. Les juges sont nommés par l'Assemblée générale sur la recommandation du Conseil de justice interne conformément à la résolution [62/228](#) de l'Assemblée. Ils sont tous de nationalité différente et sont nommés eu égard aux principes de la répartition géographique et de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes.

3. Pour pouvoir être nommé juge, il faut :

a) Jouir de la plus haute considération morale et faire preuve d'impartialité ;

b) Justifier d'au moins 10 ans d'expérience judiciaire en droit administratif, ou d'une expérience équivalente acquise dans une ou plusieurs juridictions nationales ;

c) Maîtriser l'anglais ou le français, tant à l'oral qu'à l'écrit.

4. Les juges sont nommés pour un mandat non renouvelable de sept ans. À titre transitoire, deux des premiers juges (un juge à temps complet et un juge à mi-temps), désignés par tirage au sort, sont nommés pour un mandat de trois ans à l'issue duquel ils peuvent être nommés de nouveau au Tribunal pour un mandat non renouvelable de sept ans. Tout juge ou ancien juge du Tribunal d'appel des Nations Unies ne peut siéger au Tribunal du contentieux administratif. »

29. L'article 3 du Statut du Tribunal d'appel prévoit notamment ce qui suit :

« 2. Les juges sont nommés par l'Assemblée générale sur la recommandation du Conseil de justice interne conformément à la résolution [62/228](#) de l'Assemblée.

Ils sont tous de nationalité différente et sont nommés eu égard aux principes de la répartition géographique et de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes.

3. Pour pouvoir être nommé juge, il faut :

a) Jouir de la plus haute considération morale et être impartial ;

b) Justifier au total d'au moins 15 années d'expérience judiciaire en droit administratif, en droit du travail ou d'une expérience équivalente acquise dans une ou plusieurs juridictions nationales ou internationales. Une expérience universitaire dans un domaine du droit intéressant le Tribunal, dès lors qu'elle est complétée d'une expérience pratique de l'arbitrage ou d'une discipline équivalente, peut être prise en considération et compter pour 5 des 15 années d'expérience ;

c) Maîtriser au moins l'une des langues de travail du Tribunal d'appel, tant à l'oral qu'à l'écrit.

4. Les juges sont nommés pour un mandat non renouvelable de sept ans. À titre transitoire, trois des premiers juges, désignés par tirage au sort, sont nommés pour un mandat de trois ans à l'issue duquel ils peuvent à nouveau être nommés au Tribunal d'appel pour un mandat non renouvelable de sept ans. Tout juge ou ancien juge du Tribunal du contentieux administratif ne peut siéger au Tribunal d'appel. »

C. Conclusion et recommandations

30. À la lumière des prescriptions et des conditions de nomination susmentionnées ainsi que des résultats de la procédure de sélection, y compris de l'épreuve écrite et des entretiens, le Conseil recommande 10 candidats qualifiés pour pourvoir les cinq postes vacants au Tribunal d'appel, trois candidats qualifiés pour le poste de juge à temps complet au Tribunal du contentieux administratif à Genève, quatre candidats qualifiés pour le poste de juge à temps complet au Tribunal du contentieux administratif à Nairobi et deux candidats pour le poste de juge à mi-temps au Tribunal du contentieux administratif. Tous les candidats recommandés à l'un ou l'autre tribunal sont de nationalités différentes de celles des juges devant siéger au Tribunal considéré. Les noms des candidats recommandés par le Conseil sont indiqués ci-dessous. Le curriculum vitæ de chacun figure à l'annexe II du présent rapport sous forme concise et standardisée¹.

IV. Candidats recommandés

31. Dans sa résolution 62/228, l'Assemblée générale a décidé que le Conseil devrait lui communiquer ses vues et recommandations concernant deux ou trois candidats pour chaque poste vacant, compte dûment tenu du principe de la répartition géographique. Après une procédure de sélection approfondie et rigoureuse, le Conseil a examiné avec le plus grand soin les antécédents des candidats et vérifié que leur candidature remplissait bien les conditions fixées par l'Assemblée, à la suite de quoi il a estimé que, sur l'ensemble des candidats finalement sélectionnés, seuls 18 remplissaient toutes les conditions voulues et pouvaient être recommandés à l'Assemblée pour examen.

¹ Les curriculums vitæ ont été établis sur la base des informations fournies par les candidats dans leur formulaire de candidature. À la demande du Conseil, chaque candidat a confirmé l'exactitude des informations fournies dans son curriculum vitæ.

A. Recommandations pour les quatre postes à pourvoir au Tribunal d'appel pour un mandat non renouvelable de sept ans commençant le 1^{er} juillet 2023

32. Pour les quatre postes à pourvoir au Tribunal d'appel pour un mandat non renouvelable de sept ans commençant le 1^{er} juillet 2023, le Conseil recommande les candidats suivants : Graciela Dixon Caton (Panama), Leslie Formine Forbang (Cameroun), Vineet Kothari (Inde), Isabel Olmos (Espagne), Thomas Pastor (Allemagne), Katharine Savage (Afrique du Sud), Abdelmohsen Ahmed Sheha (Égypte) et Nassib G. Ziadé (Liban et Chili).

B. Recommandations pour le poste à pourvoir au Tribunal d'appel pour un mandat non renouvelable commençant dès la nomination et prenant fin le 30 juin 2026

33. Pour le poste à pourvoir au Tribunal d'appel pour un mandat non renouvelable commençant dès la nomination et prenant fin le 30 juin 2026, le Conseil recommande les candidates suivantes : Jacqueline Cornelius (Barbade) et Gao Xiaoli (Chine).

C. Recommandations pour le poste de juge à temps complet à pourvoir au Tribunal du contentieux administratif à Genève

34. Pour le poste de juge à temps complet à pourvoir au Tribunal du contentieux administratif, le Conseil recommande les candidats suivants : Lucija Miše (Croatie), Mira Mihaylova Raycheva-Shekerdzhieva (Bulgarie) et Xiangzhuang Sun (Chine).

D. Recommandations pour le poste de juge à temps complet à pourvoir au Tribunal du contentieux administratif à Nairobi

35. Pour le poste de juge à temps complet à pourvoir au Tribunal du contentieux administratif, le Conseil recommande les candidats suivants : Deepthi Amaratunga (Sri Lanka), Roberto da Silva Fragale Filho (Brésil), Vineet Kothari (Inde) et Sean Daniel Wallace (États-Unis).

E. Recommandations pour le poste de juge à mi-temps à pourvoir au Tribunal du contentieux administratif

36. Pour le poste de juge à mi-temps à pourvoir au Tribunal du contentieux administratif, le Conseil recommande les candidats suivants : Joanne Harrison (Australie) et Solomon Waktolla (Éthiopie).

37. Le Conseil propose de conserver la liste des candidats recommandés que l'Assemblée n'aura pas retenus. Cela permettrait au Conseil de recommander rapidement des candidats qualifiés et remplissant les conditions voulues dans le cas où un poste de juge deviendrait soudainement vacant avant l'expiration d'un mandat. L'efficacité des futurs recrutements s'en trouverait renforcée, cette méthode coûtant moins cher et demandant moins de temps qu'une nouvelle procédure de recrutement.

La liste ne serait valable que jusqu'à la fin du mandat des membres actuels du Conseil, le 12 novembre 2024.

(Signé) Dennis **Byron**

(Signé) Adama **Dieng**

(Signé) Carmen **Artigas**

(Signé) Louise **Otis**

(Signé) Matthew **Perkins**

Annexe I

Avis de vacance officiel

Organisation des Nations Unies

Juges du système de justice interne de l'ONU

L'Organisation des Nations Unies recherche des juges pour connaître des différends liés au travail dans le cadre de son système de justice interne.

Le système de justice interne se compose d'une juridiction de première instance, le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, et d'une juridiction d'appel, le Tribunal d'appel des Nations Unies.

Le Tribunal du contentieux administratif, qui siège à New York, Genève et Nairobi, est en session tout au long de l'année. Il compte neuf juges (trois juges à temps complet et six juges à mi-temps) dont le mandat est de sept ans. Les juges à mi-temps travaillent jusqu'à six mois par année civile à New York, Genève ou Nairobi ou depuis leur pays ; il se peut que le Tribunal ne fasse pas appel à eux ou fasse appel à eux moins de six mois en tout durant une année donnée si sa charge de travail ne justifie pas de les solliciter davantage. Le Président du Tribunal décide s'il y a lieu de faire appel à un juge à mi-temps et où, et notamment s'il convient de recourir au télétravail.

Le Tribunal d'appel ne siège pas en permanence mais tient des sessions en fonction de sa charge de travail (actuellement, trois sessions par an, chacune d'une durée de deux semaines). Il exerce ses fonctions à New York mais peut décider de siéger à Genève ou à Nairobi si les affaires inscrites au rôle le justifient. Il compte sept juges, nommés également pour un mandat de sept ans.

Les mandats de sept juges viennent à expiration le 30 juin 2023 et un poste est vacant au Tribunal d'appel en raison de la démission d'un juge.

L'Organisation a entamé une procédure de sélection pour pourvoir les postes vacants et lance un appel à candidatures pour :

- Un poste de juge à temps plein au Tribunal du contentieux administratif à Genève (mandat de sept ans non renouvelable commençant le 1^{er} juillet 2023) ;
- Un poste de juge à temps plein au Tribunal du contentieux administratif à Nairobi (mandat de sept ans non renouvelable commençant le 1^{er} juillet 2023) ;
- Un poste de juge à mi-temps au Tribunal du contentieux administratif (mandat de sept ans non renouvelable commençant le 1^{er} juillet 2023) ;
- Quatre postes de juge au Tribunal d'appel (mandat de sept ans non renouvelable commençant le 1^{er} juillet 2023) ;
- Un poste de juge au Tribunal d'appel (mandat non renouvelable prenant effet immédiatement à la nomination et prenant fin le 30 juin 2026).

Compétences exigées des juges du Tribunal du contentieux administratif

1. Tous les candidats doivent être impartiaux et jouir de la plus haute considération morale.
2. Les candidats doivent justifier d'au moins dix années d'expérience judiciaire (à un poste de juge ou équivalent) en droit administratif ou dans une discipline connexe (par ex., droit du travail), acquise dans une ou plusieurs juridictions nationales.

3. L'anglais et le français sont les langues de travail de l'Organisation des Nations Unies. Tous les candidats doivent pouvoir s'exprimer couramment en anglais ou en français à l'oral et à l'écrit, de manière à pouvoir instruire des affaires et rédiger des décisions dans l'une ou l'autre de ces deux langues.

Sont inadmissibles les juges actuels et anciens du Tribunal d'appel.

Compétences exigées des juges du Tribunal d'appel

1. Tous les candidats doivent être impartiaux et jouir de la plus haute considération morale.

2. Les candidats doivent justifier d'au moins quinze années d'expérience judiciaire cumulée (à un poste de juge ou équivalent) en droit administratif, en droit du travail ou dans une discipline connexe, acquise dans une ou plusieurs juridictions nationales ou internationales. Une expérience universitaire dans un domaine du droit intéressant le Tribunal, dès lors qu'elle est complétée d'une expérience pratique de l'arbitrage ou d'une discipline connexe, peut être prise en considération et compter pour cinq des quinze années d'expérience.

3. L'anglais et le français sont les langues de travail de l'Organisation des Nations Unies. Tous les candidats doivent pouvoir s'exprimer couramment en anglais ou en français à l'oral et à l'écrit, de manière à pouvoir instruire des affaires et rédiger des décisions dans l'une ou l'autre de ces deux langues.

Sont inadmissibles les juges actuels et anciens du Tribunal du contentieux administratif.

Candidatures

Les personnes souhaitant présenter leur candidature sont invitées à remplir le formulaire prévu à cet effet [disponible en anglais et en français aux adresses suivantes : <https://un.org/en/internaljustice/overview/judicial-vacancies.shtml> (anglais) et <https://www.un.org/fr/internaljustice/overview/judicial-vacancies.shtml> (français)] et à l'envoyer par courrier électronique, une fois rempli, à internaljusticecouncil-application@un.org, au plus tard le **14 mars 2022** à 23 h 59 (heure d'hiver de New York).

Les candidats qui ne satisfont pas aux exigences ci-dessus ou ne présentent pas leur candidature au moyen du formulaire prévu ne seront pas pris en considération. Le formulaire doit être rempli à l'ordinateur (les formulaires remplis à la main ne seront pas acceptés).

Les personnes répondant aux conditions requises peuvent, au moyen d'un même formulaire, postuler simultanément au Tribunal du contentieux administratif et au Tribunal d'appel.

Il sera procédé à la vérification des informations données par les candidats dont la sélection est envisagée auprès des personnes dont le nom a été indiqué dans le formulaire de candidature. Les candidats devront en outre rédiger un projet d'avis sur une affaire hypothétique et passer un entretien devant le Conseil de justice interne.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Les candidatures de toute origine géographique sont les bienvenues et les candidats d'Asie-Pacifique sont vivement encouragés à postuler.

La liste des États Membres de l'ONU qui composent les groupes régionaux est disponible en anglais à l'adresse <https://www.un.org/dgacm/en/content/regional->

groups et en français à l'adresse <https://www.un.org/dgacm/fr/content/regional-groups>.

Système de rémunération et renseignements complémentaires

Conformément à la résolution 63/253 de l'Assemblée générale, les juges du Tribunal du contentieux administratif sont rémunérés à un taux équivalent à celui prévu dans le barème des traitements applicable aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur pour les fonctionnaires à l'échelon IV de la classe D-2. À titre indicatif, la rémunération annuelle nette, y compris l'indemnité de poste, d'un fonctionnaire à l'échelon IV de la classe D-2 est, depuis le 1^{er} janvier 2021, de 203 842,28 dollars à New York, de 210 946,06 dollars à Genève et de 172 657,90 dollars à Nairobi pour les juges à plein-temps. La rémunération des juges à mi-temps dépendra du montant de l'indemnité applicable à leur lieu de résidence, par exemple : 177 233,22 dollars (s'ils résident à Bangkok), 166 443,80 dollars (s'ils résident à Santiago). Dès lors qu'ils remplissent les conditions requises, les juges du Tribunal du contentieux administratif bénéficient également de congés annuels, d'une indemnité pour charges de famille, d'une assurance médicale et dentaire, d'une allocation-logement, d'une indemnité pour frais d'études des enfants, du congé dans les foyers et de congés rémunérés en cas de maladie, de maternité, de paternité ou d'adoption d'un enfant. Les juges à mi-temps sont rémunérés pour chaque mois où il est fait appel à eux au cours d'une année civile. Des frais de transport et une indemnité journalière de subsistance peuvent être versés si le juge est amené à se déplacer pour prendre ses fonctions.

Conformément aux résolutions 63/253 et 72/256 de l'Assemblée générale, les juges du Tribunal d'appel perçoivent des honoraires pour chaque arrêt rendu, à hauteur de 2 400 dollars pour le rédacteur principal et de 600 dollars pour chaque juge signataire. Les décisions rendues par un juge seul à l'issue d'une procédure interlocutoire sont rémunérées à hauteur de 600 dollars. L'ONU prend également en charge les frais de déplacement et les indemnités journalières de subsistance des juges durant les sessions du Tribunal d'appel.

Les qualifications requises des juges, leur mandat et les dispositions régissant le fonctionnement des tribunaux figurent dans le Statut de chacun des deux tribunaux. Les normes de conduite auxquelles sont tenus les juges sont prescrites dans le Code de déontologie judiciaire à l'usage des membres des tribunaux et la Procédure relative aux plaintes pour faute ou incapacité visant des juges des tribunaux. Ces documents sont disponibles en anglais à l'adresse <http://www.un.org/en/internaljustice> et en français à l'adresse <http://www.un.org/fr/internaljustice>. Les candidats sont invités à en prendre connaissance ainsi qu'à se familiariser avec la jurisprudence des tribunaux, que l'on peut également consulter sur le site Web.

Les juges doivent consacrer tout leur temps aux fonctions qui sont les leurs auprès de l'un ou de l'autre tribunal. Les présidents de chacun des deux tribunaux veillent au bon respect des délais de jugement ; un tableau de bord en libre accès permet de suivre le nombre d'affaires dont est saisi le Tribunal du contentieux administratif.

Les juges du Tribunal du contentieux administratif et du Tribunal d'appel ne peuvent être nommés à un poste non judiciaire dans le système des Nations Unies pendant cinq ans après la cessation de leurs fonctions.

Les juges sont nommés par l'Assemblée générale à partir d'une liste de deux ou trois candidats recommandés pour chaque poste vacant par le Conseil de justice interne, organe indépendant créé par l'Assemblée.

Étant donné le grand nombre de candidatures attendues, le Conseil de justice interne ne sera pas en mesure de répondre aux demandes de renseignements sur la procédure de sélection et ne contactera que les candidats présélectionnés.

Annexe II

Curriculums vitæ des candidats recommandés pour les postes de juges à pourvoir au Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et au Tribunal d'appel des Nations Unies*

Deepthi Amaratunga (Sri Lanka)

Date de naissance 1^{er} août 1968

Fonctions actuelles Juge puîné

Formation (diplômes)

2006 Master en relations internationales, Université de Colombo, Sri Lanka

2005 Master en droit international économique, Université de Warwick, Royaume-Uni

1999 Master en administration des entreprises, Université de Colombo, Sri Lanka

1995 Licence en sciences naturelles, Université de Colombo, Sri Lanka

1992 Examen final d'avocat, faculté de droit de Sri Lanka

Expérience professionnelle

2013-2022 Juge puîné, Haute Cour, Suva, Fidji

2012-2017 Juge, Cour d'appel, Fidji

2010-2013 Maître de la Haute Cour (chambre civile), Suva, Fidji

1998-2010 Juge de district (juge civil de première instance) et *magistrate* (juge pénal de première instance), tribunal de district de Matugama, Sri Lanka

2005-2007 Juge de district et *magistrate*, tribunal de district d'Embilipitiya et tribunal de district de Hambantota, Sri Lanka

Magistrate supplémentaire et juge de district supplémentaire de Colombo

1999-2001 *Magistrate* et juge de district supplémentaire, tribunal de district de Kekirawa, Sri Lanka

1998 Juge de district supplémentaire et *magistrate* supplémentaire, tribunal de district de Colombo, Sri Lanka

Publications *Trends in the Judiciary* (Vol. 4) (Routledge, Taylor and Francis Group) 2022 – Entretien avec des juges du Pacifique

* La version originale des curriculums vitæ n'a pas été revue par les services d'édition.

Tort of Conversion – liability and assessment, Judges Workshop du 10.6.2022, Intercontinental Fiji Golf and Resort Spa, Fidji.

Habeas Corpus : As a constitutional Redress Application, (10.9.2020) Judges Workshop, Shangri-La's Fijian Resort and Spa, Fidji.

Non-Conviction Based Forfeiture / Assessment of damages for Economic Loss (4.9.2019), Fidji.

Unfair Competition in Sri Lanka, (2000) dans le cadre du diplôme en propriété intellectuelle délivré par la faculté de droit de Sri Lanka en collaboration avec l'Asia-Pacific Legal Institute, Washington.

Anti-Dumping and countervailing legislation comparative analysis : An extended essay, faculté de droit de Sri Lanka (2003).

Associations

Bar Association of Sri Lanka (Association du barreau de Sri Lanka)

Langues

Anglais (courant)

Jacqueline Cornelius (Barbade)

Date de naissance 13 juillet 1964

Fonctions actuelles Juge à la Cour suprême

Formation (diplômes)

1994 Master en droit, Université de Cambridge

1988 Certificat de formation juridique, Hugh Wooding Law School

1986 Licence en droit, Université des Indes occidentales

Expérience professionnelle

Depuis 2006 Juge, Cour suprême de la Barbade

1995-2008 Chargée de cours de droit à la faculté de droit, Université des Indes occidentales

1995-2006 Avocate, cabinet privé

1994 Stagiaire en droit dans le cadre de la bourse Pegasus réservée aux étudiants du Commonwealth, Norton Rose Solicitors, Londres ; Cabinet de Lord Irvine of Lairg, 9 Kings Bench Walk, Londres, Angleterre.

1991-1993 Conseillère juridique, R. Seale & Company Limited, Bridgetown

1988-1991 Avocate, Cabinet de Louis Tull QC, Spry Street, Bridgetown

Publications (sélection) 27 septembre 2021 « Whose Bodies? Whose Courts ? Bringing a Gender Lens to Judicial Decision-Making », Université des Indes occidentales, faculté de droit, cycle de conférences à l'occasion du 50^e anniversaire.

7 octobre 2019 : « Bankruptcy and Insolvency in Barbados », Conférence régionale sur la faillite et l'insolvabilité organisée par IMPACT Justice (projet financé par le Gouvernement du Canada), hôtel Accra Beach, Bridgetown.

22 février 2018 : « The Model Guidelines for Sexual Offence Cases : From Theory to Practice », atelier sur les infractions sexuelles à l'intention des directeurs régionaux du ministère public, hôtel Sandals, Maxwell, Christ Church.

18 mars 2016 : « What More Do Women Want ? Recent Legal Developments and Women's Lives in Barbados. », Première conférence organisée par CIBC FirstCaribbean à l'occasion de la Journée internationale des femmes, Université des Indes occidentales, Cave Hill.

27 mars 2014 : « Tek Soldier Man Blows : Women in Violent Circumstances in Barbados. » Conférence inaugurale de l'Association caribéenne des femmes juges, Port of Spain, Trinité-et-Tobago

21 septembre 2007 « Gender Based Violence in Barbados. » Groupe de travail national sur la prévention de la criminalité et atelier de l'UNICEF sur la violence fondée sur le genre, hôtel Hilton, Barbade.

2006, « Protecting the Little Ones : The Rights of Children in Barbados. » Conférence inaugurale à la mémoire d'Elsie Payne, Queen's College, Barbade. Cité dans « A Situational Analysis of Justice for Children in Barbados. » UNICEF, Bureau des Caraïbes orientales, 2015

Associations

Association caribéenne des femmes juges, membre fondatrice et Vice-Présidente depuis 2014.

Réseau international de juges de La Haye, membre (Barbade) depuis 2020

Conseil du droit de la famille (Family Law Council), Présidente, depuis 2007

Langues

Anglais (langue maternelle)

Graciela Dixon Caton (Panama)

Date de naissance	28 mars 1955
Fonctions actuelles	Juge et experte pour l'application des conventions ratifiées et des recommandations en matière de normes internationales du travail
Formation (diplômes)	
2004	Spécialisation en droit constitutionnel comparé, Université Charles III de Madrid
2000	Diplôme de deuxième cycle en droits humains, Université Santa María la Antigua
1999	Spécialisation en contrôle de l'Administration par le pouvoir judiciaire, École supérieure de la magistrature de Vallvidrera
1983	Spécialisation de deuxième cycle en pédagogie de l'enseignement supérieur, Université de Panama
1978	Licence en droit et sciences politiques, Université de Panama
Expérience professionnelle	
Depuis 2017	Juge, Banque interaméricaine de développement
Depuis 2010	Experte pour l'application des conventions ratifiées et des recommandations en matière de normes internationales du travail, Organisation internationale du travail
1998-2007	Magistrate, Cour suprême de justice du Panama
Associations	Ordre des avocats du Panama
Langues	Anglais (langue maternelle), espagnol (langue maternelle)

Leslie Formine Forbang (Cameroun)

Date de naissance 3 novembre 1965
Fonctions actuelles Substitut du procureur général de la région du Sud-Ouest

Formation (diplômes)

Depuis 2020 Doctorat en droit international, Université de Buea
 2010 Master en droit international, Université de Buea
 2010 Diplôme supérieur en théologie, Institut de théologie Jean-Paul II, Buea
 1998 Diplôme de deuxième cycle en magistrature, École nationale d'administration et de la magistrature
 1990 Diplôme de deuxième cycle en droit privé anglais, Université de Yaoundé
 1988 Licence en droit privé anglais, Université de Yaoundé

Expérience professionnelle

Depuis 2020 Substitut du procureur général de la région du Sud-Ouest, Ministère de la justice du Cameroun
 2017-2020 Procureur de la République, tribunal de première instance de Douala
 2014-2017 Procureur de la République, tribunal d'Ambam, région du Sud
 2006-2014 (à temps partiel) Chargé de cours en droit procédural (procédure civile et pénale et droit de la preuve), faculté de droit, Université de Buea
 2012-2014 Procureur de la République, ministère public, Ministère de la justice du Cameroun
 2005-2012 Juge au tribunal de grande instance de Buea, région du Sud-Ouest
 2001-2005 Président du tribunal de première instance de Tombel
 1998-2001 Substitut du procureur, Ministère de la justice du Cameroun

Publications (sélection) Thèse intitulée « The Immunity of State Officials under International Criminal law : Arrest Warrant against President Hassan Omer Al Bashir of Sudan », publiée localement par l'Université de Buea.
 Thèse intitulée « The Application of the Children and Young Persons' Ordinance CAP 21 by the Common Law Courts of Cameroon », publiée localement par l'Université de Buea.
 Article sur l'application du Code de procédure pénale devant les juridictions militaires du Cameroun, une analyse comparative publiée par le Southwest Magistrates' Club.

Article sur la justice pour mineurs au Cameroun, publié localement par l'Université de Buea.

Article intitulé « The role of the examining Magistrates in the new Cameroon criminal procedure code », présenté lors des activités de sensibilisation menées à l'intention des magistrats de la région du Sud-Ouest. (juillet 2011)

Article intitulé « Military Justice in Cameroon », présenté lors de la réunion des chefs des juridictions militaires au Cameroun. (octobre 2010)

Associations

Global network on Good Governance (GNGG)

Association of the Magistrates of the South region (MUMAS)

Southwest Magistrates' Club (SOWEMAC)

Tribunal militaire de la région du Sud-Ouest

Langues

Anglais (langue maternelle), français (courant)

Roberto da Silva Fragale Filho (Brésil)

Date de naissance 12 avril 1967

Fonctions actuelles Juge du travail et professeur en sociologie du droit

Formation (diplômes)

2021 Certificat de médiateur judiciaire, École judiciaire du tribunal régional du travail de Rio de Janeiro

2014 Post-doctorat en droit du travail, Université nationale de Córdoba

2014 Formation à la médiation judiciaire, Université Pepperdine

2006 MBA en gestion judiciaire, Fondation Getúlio Vargas – Rio de Janeiro

1997 Doctorat en science politique, Université Montpellier I

1993 Master en droit, Université catholique pontificale de Rio de Janeiro

1990 Licence en droit, Université de l'État de Rio de Janeiro

Expérience professionnelle

Depuis 1993 Juge du travail, tribunal régional du travail de Rio de Janeiro

Depuis 1998 Professeur en sociologie du droit, Universidade Federal Fluminense

2008-2012 Enseignant-chercheur, Fondation Getúlio Vargas – Rio de Janeiro

2001-2008 Professeur, Société éducative São Paulo Apóstolo

1991 Avocat spécialisé en droit du travail, cabinet d'avocats José Geraldo Costa

Publications

Fragale Filho, Roberto (2020). « Regards comparés sur le droit social à l'épreuve du Covid-19. » *Revue de droit du travail*, n° 4, p. 290 à 292.

Fragale Filho, Roberto (2017). « How Does and Should One Compare Law ? » dans *Comparing Comparative Law*, dir. publ. Besson, Samantha, Lukas Heckendorn Urscheler et Samuel Jubé, p. 137 à 143. Genève, Zurich : Schulthess Éditions Romandes.

Fragale Filho, Roberto (2016). « When informal work becomes litigious in a labour courtroom. » dans *Workers and the Global Informal Economy : Interdisciplinary perspectives*, dir. publ. Routh, Supriya et Vando Borghi, p. 108 à 120. Londres : Routledge.

Fragale Filho, Roberto (2015). « Brazilian's fissured workplace : David Weil's vignettes in the new world. » *Comparative Labor Law & Policy Journal* 37 (1) : p. 37 à 53.

Finkin, Matthew W., Joel Cutcher-Gershenfeld, Takashi Araki, Philipp Fischinger, Roberto Fragale Filho, Andrew Stewart et Bernd Waas (2013). *Multinational Human Resource Management and the Law : Common Workplace Problems in Different Legal Environments*. Northampton (Massachusetts) : Edward Elgar Publishing, Inc.

Une liste complète des publications est disponible à l'adresse : <http://lattes.cnpq.br/5181655086414402>.

Associations

Association des juges du travail de Rio de Janeiro (AMATRA1)

Association nationale brésilienne des juges du travail (ANAMATRA)

Académie brésilienne du droit du travail

Association brésilienne d'enseignement du droit

Langues

Portugais (langue maternelle), anglais (courant), français (courant), espagnol (courant)

Joanne Harrison (Australie)

Date de naissance	21 novembre 1958
Fonctions actuelles	Juge associée à la Cour suprême de Nouvelle-Galles du Sud
Formation (diplômes)	
1996	Médiatrice à la Cour suprême de Nouvelle-Galles du Sud, Cour suprême de Nouvelle-Galles du Sud, formation de médiatrice
1993	Diplôme de deuxième cycle en gestion et administration des tribunaux, Université de Wollongong
1985	Diplôme de deuxième cycle en pratique du droit, College of Law, St. Leonards
1984	Licence en droit, Université Macquarie
Expérience professionnelle	
Depuis 1995	Juge associée, Cour suprême de Nouvelle-Galles du Sud
1990-1997	Greffière, Cour suprême de Nouvelle-Galles du Sud
Depuis 1996	Médiatrice, Cour suprême de Nouvelle-Galles du Sud
1988-1990	Greffière adjointe, Cour suprême de Nouvelle-Galles du Sud
1987-1988	Conseillère juridique (<i>solicitor</i>), Commission de l'assistance juridique, Ryde
1986-1987	Greffière adjointe, Cour suprême de Nouvelle-Galles du Sud
1977-1985	Greffière, tribunal local, Nouvelle-Galles du Sud
1985	Admise à exercer comme conseillère juridique (<i>solicitor</i>) dans l'État australien de Nouvelle-Galles du Sud.
Publications	
	Differential Case Management in the Supreme Court (1995) 33 <i>Law Society Journal</i> , Badgery-Parker (juge) et Joanne Harrison (greffière)
	Differential Case Management, Chapters, Judgments & Orders, Butterworth Court forms, precedents & pleadings
	God and the Legal Profession (1996) 44 <i>NSW Bar Association Journal</i>
	The law of the surf (2003) 77 <i>ALJ</i> 109, juge associée Joanne Harrison et professeur Brian Fitzgerald
	The Professional Negligence List, Cour suprême de Nouvelles-Galles du Sud – Conférence juridique de l'État de Nouvelle-Galles du Sud
	Appeal and declaratory relief from the CTTT and the Local Court

The Professional Negligence List, Cour suprême de
Nouvelles-Galles du Sud – Conférence juridique de l’État
de Nouvelle-Galles du Sud

A brief overview of Law and Government in
Pakistan2011) 85 *ALJ* 362

Reflections on Ramadan, The Annual Friendship and
Dialogue Ramadan Iftar Dinner Parliament House – brève
réflexion

Membre à temps partiel de la commission de réforme du
droit de Nouvelle-Galles du Sud. Participation à la
rédaction des rapports suivants : Apprehended Violence
Orders Report, octobre 2003 ; Minors Consent to Medical
Treatment Report, juin 2004 ; Community Justice Centres
Report, février 2005 ; Young People and Relationships
Report, juin 2006 ; Guaranteeing Someone Else’s Debts
Report, novembre 2006 et Relationships NSW Law
Reform Commission Report 113, juin 2006.

Associations

International Association of Women Judges

Judicial Colloquium Australie

Langues

Anglais (langue maternelle)

Vineet Kothari (Inde)

Date de naissance 2 septembre 1959
Dernier poste occupé Président par intérim, Haute Cour du Gujarat.

Formation (diplômes)

2004 Doctorat, Université de Jodhpur
 1999 Master en droit, Université de Jodhpur
 1981 Licence en droit, Université de Jodhpur
 1982 Comptable agréé
 1982 Responsable de secrétariat juridique en entreprise
 1978 Licence en commerce (spécialisée), Université de Jodhpur

Expérience professionnelle

2021 Juge (Président par intérim au moment de son départ à la retraite), Haute Cour du Gujarat
 2018-2021 Juge et Président par intérim, Haute Cour de Madras
 2016-2018 Juge, Haute Cour du Karnataka
 2005-2016 Juge, Haute Cour du Rajasthan
 En qualité de juge, a tranché pas loin de 50 000 litiges en 16 ans.
 En qualité d'avocat, a exercé pendant près de 20 ans dans le domaine du droit constitutionnel, du droit des services et du droit fiscal.
 Nommé Avocat senior par la Cour suprême de l'Inde en mai 2022.

Publications

Articles intitulés « Constitutional Features & Indian Democracy » et « Applicability of Foreign Decisions in Interpretation of Taxation Treaties in International Taxation » publiés en 2012 et 2017 par le Korea Legislation Research Institute (KLRI) dans les *Global Legal Issues*.

L'article intitulé « Child Education & Poverty Alleviation » a été salué par le Président de l'Inde de l'époque, A. P. J. Abdul Kalam.

Contribution à diverses conférences nationales et internationales sur la fiscalité internationale, les conventions fiscales et d'autres sujets connexes dans différents pays, notamment à Amsterdam, à Helsinki, en Suisse et à Brisbane (Australie).

Article intitulé « Art of writing Brief Judgements », *Law Weekly*, Rajasthan.

A travaillé comme rédacteur en chef du *CTR Yearly Digest* et du *STC Yearly Digest* de 1979 et de 1986, respectivement, à 1990.

Associations et expériences

Membre honoraire du conseil d'administration de l'International Association of Tax Judges (IATJ).

Membre de la Commonwealth Magistrates and Judges Association (CMJA), Londres.

Arbitre auprès des centres d'arbitrage liés à la quasi intégralité des Hautes Cours de l'Inde. Indian Council of Arbitrators (ICA), Madras Arbitration, Mediation and Conciliation Centre (MAMC), Madras Chamber of Commerce & Industry (MCCI) et Nani Palkhiwala Arbitration Centre, Chennai.

Singapore International Arbitration Centre (SIAC) – en cours.

Dubai International Arbitration Centre (DIAC) – en cours.

Présidence de sessions techniques lors de conférences internationales organisées par l'IFA (International Fiscal Association).

Enseignement

A donné régulièrement des conférences dans diverses écoles de droit en Inde ces 35 dernières années.

Langues

Anglais, hindi (langue maternelle), rajasthani (langue maternelle)

Lucija Miše (Croatie)

Date de naissance 26 novembre 1979
Fonctions actuelles Juge au tribunal municipal du travail de Zagreb (Croatie)

Formation (diplômes)

2006 Master en droit international des affaires, Université d'Europe centrale, Budapest (Hongrie)
 2005 Cours non diplômant de six mois en droit international, droit européen et droit de l'OMC au Asser College Europe du T.M.C. Asser Instituut, La Haye (Pays-Bas)
 1999-2004 Licence en droit, faculté de droit de l'Université de Zagreb (Croatie)

Expérience professionnelle

Depuis 2012 Juge, tribunal municipal du travail de Zagreb (Croatie)
 2018-2019 Détachée pendant douze mois en tant que juriste à la division croate du Greffe, Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg, France)
 2011 Juge, tribunal municipal civil de Zagreb
 2010-2011 Chef du département des droits humains au Ministère de la justice de la République de Croatie
 2007-2010 Conseillère judiciaire, tribunal municipal civil de Zagreb
 2005-2007 Stagiaire judiciaire, tribunal municipal civil de Zagreb

Associations Association des anciens participants au concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis Moot (Zagreb)

Formation juridique Programme de formation aux droits de l'Homme pour les professionnels du droit (HELP) – tutrice HELP certifiée
 Divers cours (sur des sujets liés à la législation européenne en matière d'égalité des genres, à l'emploi et aux affaires sociales) organisés par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ).
 Formation « Administration of Justice » du cycle de formations Matra Patrol (transformation sociale – formation à l'état de droit à l'intention des pays candidats à l'adhésion à l'UE) délivrées au T.M.C. Asser Instituut, La Haye (Pays-Bas)

Langues Croate (langue maternelle), anglais (courant), français (courant), allemand (courant), italien (courant)

Isabel Olmos (Espagne)

Date de naissance 4 décembre 1965

Fonctions actuelles Magistrat

Formation (diplômes)

2015 Doctorat en droit, Université de La Corogne

1988 Diplôme de droit, Université autonome de Barcelone

Expérience professionnelle

Depuis 2007 Magistrat, Tribunal supérieur de justice de Galice (chambre des affaires sociales)

2021-2022 Professeur de droit européen, Université de La Corogne, École de relations sociales de La Corogne (ERLAC)

2020-2021 Juriste, Cour de justice de l'Union européenne

2002-2007 Juge du travail, tribunal du travail n° 1 de La Corogne

1996-2002 Juge du travail, tribunal du travail n° 2 d'El Ferrol

1994-1995 Juge, tribunal de première instance et d'instruction n° 5 de Manresa

1992-1994 Juge, tribunal de première instance et d'instruction n° 1 de Carballo

1991-1992 Juge, tribunal de première instance et d'instruction n° 4 de San Baudilio de Llobregat

Publications (sélection) Principaux articles parus dans des revues juridiques :

El poder de dirección y los medios de control del empresario en el teletrabajo (Le pouvoir de direction et les moyens de contrôle du télétravail dont dispose l'employeur). *Anuario da Facultade de Dereito da Universidade da Coruña*, ISSN 1138-039X, ISSN-e 2530-6324, n° 25, 2021, p. 137 à 170

A substitución xeracional e a discriminación por razón de idade na extinción do contrato de traballo : aceca da sentenza do TXUE do 15 de abril de 2021 (Remplacement des générations et discrimination du fait de l'âge à la fin du contrat de travail). *Revista Galega de Dereito Social – 2ª etapa* : (RGDS), ISSN-e 1696-3083, n° 12, 2021, p. 85 à 123

El despido en situación de incapacidad temporal, la enfermedad y la discapacidad (Licenciement en cas d'incapacité temporaire, de maladie et d'incapacité permanente). *Nueva revista española de derecho del trabajo*, ISSN 2444-3476, n° 217, 2019, p. 75 à 98.

La tutela judicial efectiva de la conciliación de la vida familiar, personal y laboral (Protection judiciaire effective du droit à concilier vie familiale, personnelle et professionnelle). *Nueva revista española de derecho del trabajo*, ISSN 2444-3476, n° 176, 2015, p. 223 à 244

El principio de igualdad y la tutela contra la discriminación (Le principe d'égalité et la protection contre la discrimination). *Aequalitas : Revista jurídica de igualdad de oportunidades entre mujeres y hombres*, ISSN 1575-3379, n° 23, 2008, p. 70 à 82

Monographie :

La nulidad de actuaciones en el proceso social (La nullité des actions intentées devant les juridictions des affaires sociales). Editorial Tirant Lo Blanch, Valence, 2018, ISBN : 978-84-9169-223-2.

La liste complète peut être consultée à l'adresse suivante : <https://dialnet.unirioja.es/servlet/autor?codigo=2402322>.

Associations

Association Juges pour la démocratie

Association des femmes juges d'Espagne

International Association of Women Judges (IAWJ)

Association espagnole du droit du travail et de la sécurité sociale

Langues

Espagnol (langue maternelle), français (courant), portugais (courant), anglais (connaissances de base)

Thomas Pastor (Allemagne)

Date de naissance	5 janvier 1967
Fonctions actuelles	Vice-Président, tribunal administratif
Formation (diplômes)	
1996	Doctorat en droit, Université de Bonn
1996	Deuxième examen d'État en droit (examen du barreau), Mayence
1993	Premier examen d'État en droit (maîtrise), Cologne
1990	Certificat d'études européennes, Université de Genève
Expérience professionnelle	
Depuis 2021	Vice-président, président de chambre, tribunal administratif de Dresde
2018-2021	Juge, tribunal administratif supérieur de Saxe
2016-2018	Juge auxiliaire, Cour fédérale administrative
2012-2016	Juge, tribunal administratif supérieur de Saxe
2011-2011	Secrétaire (adjoint du Commissaire), Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG), Guatemala
2010-2011	Juriste, Bureau du Commissaire, CICIG, Guatemala
2006-2007	Juge, tribunal administratif supérieur de Saxe
2006	Juge auxiliaire, Cour constitutionnelle de l'État libre de Saxe
2005	Juge, tribunal administratif de Leipzig
2004-2005	Juge, tribunal administratif supérieur de Saxe
2000-2004	Juge, tribunal administratif de Leipzig
2000	Juge, tribunal du contentieux social de Chemnitz
1999-2000	Juge, tribunal pénal de Chemnitz
1997-1999	Juge, tribunal administratif de Chemnitz
Publications (sélection)	<p>Dieselfahrverbot – Verwaltungsgerichtlicher Rechtsschutz für die Umwelt – Entfremdung des Rechts, <i>SächsVBl.</i> 2019, p. 38 (Protection juridique de l'environnement dans les juridictions administratives, article, co-auteur)</p> <p>Die Einhaltung des Curricularnormwerts im Studiengang Medizin als Problem im Kapazitätsprozess, <i>NVwZ</i> 2018, p. 119 (Affectation des places en écoles de médecine, article)</p> <p>Sorbengesetze, dans : F. Schön, D. Scholze (dir. publ.), <i>Sorbisches Kulturlexikon</i>, Bautzen, Allemagne, 2014 (Lois sorabes, droit des minorités, article)</p> <p>La Comisión Internacional contra la Impunidad en Guatemala, dans : K. Ambos (dir. publ.), <i>Selección y</i></p>

priorización como estrategia de persecución en casos de crímenes internacionales. Un estudio comparado, Bogotá, Colombia, 2011 (*International Criminal Law*, article, co-auteur)

Das Mittelwertverfahren und die Bewertung von Prüfungsleistungen, *LKV* 2004, p. 66 (Déroulement et notation des évaluations, article)

Festsetzung von Zulassungszahlen, Ausschöpfung der Ausbildungskapazität und Studienplatzvergabe im Kapazitätsprozess, *LKV* 2002, p. 147 (Calcul de la capacité et répartition des places dans les universités, article)

Die rechtliche Stellung der Sorben in der Bundesrepublik Deutschland, Bautzen, Allemagne, 1997 (Le statut juridique des Sorabes en Allemagne, droit des minorités, ouvrage, thèse de doctorat)

Associations

Association des juges administratifs de Saxe

Langues

Allemand (langue maternelle), anglais (courant), français (courant), espagnol (courant)

Mira Mihaylova Raycheva-Shekerdzhieva (Bulgarie)

Date de naissance	28 juillet 1972
Fonctions actuelles	Juge à la Cour suprême
Formation (diplômes)	
1996	Licence et master en droit, faculté de droit de l'Université de Sofia
Expérience professionnelle	
Depuis 2010	Juge, Cour suprême administrative
Depuis 2018	Chargée de cours en droits humains et droit de la concurrence, Institut national de la justice, Sofia.
2016-2019	Chargée de cours en droit administratif et procédure administrative, Université de bibliothéconomie et de technologies de l'information de Sofia
2020-2021	Juge ad hoc dans quatre affaires, Cour européenne des droits de l'homme
2016	Représentante de la Bulgarie à une table ronde sur le thème « Le renforcement de la sécurité juridique dans la relation entre les autorités de la concurrence et les instances judiciaires », CNUCED, Genève
2015-2016	Conférencière lors de plusieurs séminaires judiciaires organisés par la CNUCED
2009-2013	Représentante de la République de Bulgarie dans le Réseau européen sur la libre circulation des travailleurs au sein de l'Union européenne, coordonné par le Centre pour le droit de la migration de l'Université Radboud de Nimègue (Pays-Bas), sous la supervision de la Commission européenne
2008-2010	Juge, tribunal administratif de Sofia
2005-2008	Juge, tribunal municipal de Sofia
1999-2005	Juge, tribunal régional de Sofia
1997-1999	Jeune juge, tribunal de la ville de Sofia
Publications	2019 Manuel à l'intention des juges – Droit européen, politiques internes de l'UE, actions en dommages et intérêts pour infraction aux règles communautaires de concurrence Publié dans le cadre du projet « Produits et services innovants en matière de formation, fournis par l'Institut national de la justice », cofinancé par l'Union européenne par l'intermédiaire du Fonds social européen.
Associations	Association des juges administratifs de Bulgarie Association of European Competition Law Judges Association of European Administrative Judges

Langues

Bulgare (langue maternelle), anglais (courant), français (courant), russe (courant)

Katharine Savage (Afrique du Sud)

Date de naissance	10 janvier 1968
Fonctions actuelles	Juge, haute cour
Formation (diplômes)	
Depuis 2020	Doctorante en droit public, Université du Cap
1997	Master en droit, Université de Notre Dame, Indiana (États-Unis) (mention très bien)
1991	Licence en droit, Université du Cap
1988	Licence en arts et lettres, Université du Cap
Expérience professionnelle	
Depuis 2012	Juge par intérim, Cour suprême d'appel, Afrique du Sud Juge par intérim, Cour d'appel du travail, Afrique du Sud Juge, haute cour, Afrique du Sud Juge par intérim, haute cour, Afrique du Sud
2011	Juge par intérim, tribunal du travail, Afrique du Sud
2008-2012	Directrice, cabinet d'avocats Bowman Gilfillan
2000-2008	Associée, cabinet d'avocats Haffegge Roskam Savage ; auparavant associée dans le cabinet Katharine Savage, Johannesburg
1997-2000	Commissaire, Commission de conciliation, de médiation et d'arbitrage, Johannesburg
1996-1997	Avocate, Unité des contentieux constitutionnels, Legal Resources Centre, Johannesburg
1995-1996	Chercheuse en droit pour la Commission constitutionnelle de l'African National Congress lors des négociations constitutionnelles qui ont eu lieu au Parlement d'Afrique du Sud
1994-2012	Arbitre, médiatrice, présidente et formatrice en règlement des différends – organismes privés de règlement des différends (TOKISO, AMSSA, IMSSA) ; arbitre et conciliatrice – organismes publics de règlement des différends (PSCBC, PHWSBC, ELRC, SSSBC, SALGBC)
1992-1994	Avocate stagiaire puis avocate, cabinet Chennells Albertyn, Stellenbosch (Afrique du Sud)
Publications (sélection)	Campbell Scientific Africa (Pty) Ltd v Simmers & others (2016) 37 ILJ 116 (LAC) Gbenga-Oluwatoye v Reckitt Benckiser SA (Pty) Ltd & another (2016) 37 ILJ 902 (LAC) Correctional Services Workers Union v Police & Prisons Civil Rights Union & others (2017) 38 ILJ 2009 (LAC)

MTN Group Management Services (Pty) Ltd v Mveli & Another (2021) 42 ILJ 775 (LAC)

Grey v Education Labour Relations Council & others (2016) 37 ILJ 379 (LAC)

Associations

South African Society for Labour Law

Langues

Anglais (langue maternelle), afrikaans (courant)

Abdelmohsen Ahmed Sheha (Égypte)

Date de naissance 4 février 1989

Fonctions actuelles Maître des requêtes

Formation (diplômes)

2021 Doctorat en droit administratif, Université de Strasbourg
 2016 Master en finances publiques, Université d'Auvergne
 2014 Diplôme (hors classement), École nationale d'administration (ENA)
 2014 Master en administration publique, Université de Strasbourg
 2011 Master en droit public, Université du Caire
 2009 Licence en droit, Université de Beni-Souef

Expérience professionnelle

Depuis 2011 Maître des requêtes, Conseil d'État égyptien
 Depuis 2021 Conseiller juridique, Ministère du commerce et de l'industrie
 Depuis 2021 Expert juridique (intervenant), Centre d'études judiciaires du Conseil d'État, Académie nationale de formation (National Training Academy, NTA) et faculté de droit de l'Université britannique en Égypte (BUE)
 2018 Arbitre, Ministère de la justice
 2017-2018 Conseiller juridique, Secrétariat technique du Comité ministériel pour le règlement des différends relatifs aux contrats d'investissement
 2017-2018 Chargé de cours en droit administratif et en droit des contrats, faculté de droit de l'Université britannique en Égypte (BUE)

Publications (sélection) *La régulation du secteur des communications électroniques : Étude comparée des droits français et égyptien*, L'Harmattan, coll. Logiques Juridiques, Paris, 2022.

« Le doute comme fondement d'un office particulier du juge administratif du référé-suspension », dans *Le doute en droit*, Mare & Martin, Paris, 2022 (à paraître).

A. SHEHA *et al.*, « Amicable Settlement of Investment Contract Disputes in Egyptian Law », *LexisNexis MENA Business Law Review*, n° 1, mars 2021, p. 64 à 71.

« (Re)slicing The Cake for A Fair Share. Regulatory Powers Over Interconnection Agreements in Egyptian law », *LexisNexis MENA Business Law Review*, n° 2, juin 2020, p. 52 à 60.

« La neutralité d'internet en temps de congestion exceptionnelle des réseaux. Une mise en perspective à

l'épreuve de la crise du Covid-19 », *Revue Lamy droit de l'immatériel (RLDI)*, n° 171, juin 2020, p. 37 à 41.

Associations

Association des membres du Conseil d'État, Association des anciens élèves de l'École nationale d'administration (ENA), Laboratoire méditerranéen de droit public (LMDP)

Langues

Arabe (langue maternelle), anglais (courant), français (courant)

Xiangzhuang Sun (Chine)

Date de naissance	24 janvier 1971
Fonctions actuelles	Président de chambre
Formation (diplômes)	
2007	Doctorat en droit (avec mention très honorable), Université normale de Nanjing
2002	Master en droit avec mention assez bien, Université de Warwick, Royaume-Uni
1993	Licence en droit, Université de sciences politiques et de droit de l'Est (Chine)
Certificats	
2014	Université Duke, États-Unis (août-décembre 2014)
Expérience professionnelle	
Depuis 2007	Président de chambre, Cour populaire suprême de Chine
1999-2007	Juge, cour populaire supérieure de la province de Jiangsu
1993-1999	Greffier, cour populaire supérieure de la province de Jiangsu
Distinction	<i>National Adjudication Expert</i> (juge national éminent)
Publications (sélection)	<p>A Chinese approach to international commercial litigation dispute resolution: the China International Commercial Court, <i>The Chinese Journal of Comparative Law</i>, (2020) Vol. 8, n° 1, p. 45 à 54, Royaume-Uni : Oxford University Press.</p> <p>Legal and court staff in the United States judiciary (traduction chinoise), disponible sur le site du Federal Judicial Center, États-Unis : Washington, à l'adresse suivante : https://www.fjc.gov/sites/default/files/2012/StaffChi.pdf</p> <p>Domain names and trademarks : a study of cyberspace regulation in China, <i>The Journal of World Intellectual Property</i>, Volume 6, n° 1, p. 33 à 63, janvier 2003. Suisse : Genève.</p> <p>No. 7 directive case, <i>The Gazette of the Supreme People's Court of the People's Republic of China</i>, n° 6, juin 2012.</p> <p>Correcting a wrongful civil judgment with finality in a U.S. federal court and its implications for China, <i>Law Application</i>, n° 7, 2015. Chine : Beijing.</p> <p>Ouvrage : <i>Civil retrial procedure : from legislative intent to judicial practice</i>, Beijing : China Law Press, 2016.</p> <p>Ouvrage : <i>A study of trial supervision of new civil procedure law</i>, Beijing : China Law Press, 2012 (co-auteur).</p>

Ouvrage : *The theory and application of trial supervision of civil procedure law*, Beijing : China Legal Press, 2010.

18 articles universitaires publiés dans *People's Judiciary* et dans *Law Application*, deux des revues chinoises recensées dans la base de données Social Science Citation Index (SSCI).

Associations

Association des juges de Chine

China Law Society (Association des juristes chinois)

Langues

Chinois (langue maternelle), anglais (courant)

Sean Daniel Wallace (États-Unis d'Amérique)

Date de naissance	17 juin 1960
Fonctions actuelles	Juge de <i>Circuit Court</i> (dans le Maryland, juridiction d'État de premier et de second degré compétente en matière civile et pénale)
Formation (diplômes)	
2001	Senior Executives in State and Local Government (Cadres dirigeants de l'administration publique centrale et territoriale), Certificat, Université Harvard, School of Government
1985	Doctorat en droit, faculté de droit de l'Université du Maryland
1982	Licence en sciences politiques, Hampden-Sydney College
Expérience professionnelle	
Depuis 2002	Juge de <i>Circuit Court</i> (dans le Maryland, juridiction d'État de premier et de second degré compétente en matière civile et pénale), magistrature du Maryland
1999-2002	Procureur du comté du Prince George
1988-1999	Substitut du procureur puis procureur adjoint, comté du Prince George
1985-1988	Avocat collaborateur, cabinet Knight, Manzi, Brennan, Ostrom and Ham P.A.
Associations	
	American College of Business Court Judges (Président en 2013-2014)
	Maryland Circuit Judges Association (Président de 2008 à 2010)
	Conseil d'orientation en matière de formation judiciaire (Judicial Education Advisory Board), Université George Mason, Scalia Law School, Law and Economics Center
	American Bar Association (représentant des juridictions commerciales de 2010 à 2012)
	Maryland State Bar Association (Association du barreau du Maryland) (membre du Conseil d'administration de 2003 à 2005)
	Prince George's County Bar Association (Association du barreau du comté du Prince George) (Président en 2002-2003)
	Inn of Court (Confrérie) du Maryland du Sud
	Sous-comité des magistrats du Maryland chargé de superviser le programme de gestion des affaires complexes en matière commerciale et technologique (Président de 2015 à 2021)

Comité des magistrats du Maryland chargé des affaires complexes (Président depuis 2021)

A formé des juges du Kenya, de la République populaire de Chine, du Nigéria et de l'East Africa Law Society (Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzanie, Ouganda).

Distingué par la Women's Bar Association of Maryland (Association des avocates du Maryland) pour son engagement en faveur de la diversité et de la promotion des femmes et des minorités.

Langues

Anglais (langue maternelle)

Gao Xiaoli (Chine)

Date de naissance 20 septembre 1973

Fonctions actuelles Vice-Présidente de chambre du 6^e tribunal itinérant et juge principale du tribunal de commerce international de la Cour populaire suprême de la République populaire de Chine

Formation (diplômes)

2005 Doctorat en droit, Université de commerce international et d'économie, Beijing, Chine

2001 Master en droit, Université de Beijing

2000 Diplôme d'études supérieures spécialisé, Université de Montréal

1994 Licence en droit, Université de sciences politiques et de droit de Chine

Expérience professionnelle

Depuis 2021 Vice-Présidente de chambre, 6^e tribunal itinérant, Cour populaire suprême de la République populaire de Chine

Depuis 2018 Juge principale, tribunal de commerce international de la Cour populaire suprême de la République populaire de Chine

2017-2020 Vice-Présidente de la 4^e chambre civile de la Cour populaire suprême de la République populaire de Chine

2015-2017 Présidente de chambre, 1^{er} tribunal itinérant de la Cour populaire suprême de la République populaire de Chine

2001-2017 Juge puis juge principale, 4^e chambre civile de la Cour populaire suprême de la République populaire de Chine

Publications (sélection)

Monographie : *Application of Public Policy in Private International Law*, China Democracy Legal Publishing House, 1^{re} édition, mars 2008.

Articles et chapitres d'ouvrages (sélection) : The Positive Practice of Chinese Courts in the Recognition and Enforcement of Foreign Arbitral Awards, *Journal of Law Application*, n° 5, 2018, p. 2 à 8 ; section 12/102, *Understanding and Applying General Rules of China Civil Law*, People's Court Press, avril 2017 ; section 522-533/551, *Understanding and Applying China Supreme Court Judicial Interpretive Directives on China Civil Procedure Law*, People's Court Press, mars 2015 ; Ascertainment of Foreign Law in Judicial Practice, vol. 17, n° 1, *Wuhan U. Int'l Law Rev.*, 2014, p. 331 à 344 ; section 271 à 284, *Interpretation of Articles of the New Civil Procedure Law*, People's Court Press, sept. 2012 ; sections 4, 5, 7, 51 et 52, *Understanding and Applying China Supreme Court Judicial Interpretive Directives on Issues concerning China Law on the Application of Law to Foreign-related Civil Relations*,

China Legal Publishing House, septembre 2011 ; sections 102, 236 à 240, 315 à 320, 342 à 345 et 354 à 361, *Understanding and Applying China Supreme Court Judicial Interpretive Directives on Causes of Action in Civil Cases*, People's Court Press, 1^{re} édition, février 2008 ; sections 1, 2, 11 et 12, *Understanding and Applying China Supreme Court Judicial Interpretive Directives on Issues concerning China Arbitration Law*, People's Court Press, 1^{re} édition, mars 2007 ; Application of International Treaties in Foreign-related Commercial Cases, *People's Court Daily*, 13 février 2007 ; Influence of Hague Convention on the Choice of Court Agreements in the China Foreign-related Civil and Commercial Judgments, *People's Judicature*, n° 3, 2006, p. 85 à 96 ; Public Policy and Enforcement, *Global Arbitration Review* (Londres), vol. 1, n° 3, juin 2006, p. 22 et 23 ; Study of Canada Alternative Dispute Resolution and Court Mediation, *Journal of Law Application*, n° 1, 2003, p. 138 à 141.

Associations

Membre du conseil d'administration de la China Law Society (Association des juristes chinois) ; membre du conseil d'administration de la Société chinoise de droit international ; membre du conseil d'administration de l'Association chinoise de recherche judiciaire ; membre du conseil d'administration de l'Asian Business Law Institute.

Langues

Chinois (langue maternelle), anglais (courant)

Solomon Waktolla (Éthiopie)

Date de naissance 29 avril 1975

Fonctions actuelles Vice-Président

Formation (diplômes)

2014 Master en droit, Harvard Law School, 2005
 2013 Master en administration publique, Université Harvard, Kennedy School of Government
 2006 Master en droit, Université d'Amsterdam
 1997 Licence en droit, Université d'Addis-Abeba

Expérience professionnelle

Depuis 2018 Vice-Président de la Cour suprême fédérale éthiopienne

- Président de la Cour de cassation, Cour suprême fédérale éthiopienne
- Vice-Président, Commission d'administration judiciaire fédérale

2017-2013 Membre de la Cour permanente d'arbitrage
 2014-2018 Avocat, cabinet privé
 2009-2013 Vice-Président, Tribunal fédéral de première instance éthiopien
 2003-2009 Juge, Haute Cour fédérale éthiopienne
 2006-2007 Chargé de cours en droit international public et en droit international de l'investissement, Université de Haramaya
 1999-2004 Formateur, Centre fédéral éthiopien de formation judiciaire
 2001-2003 Juge, Tribunal fédéral de première instance éthiopien
 2001 Conseiller juridique interne, Commercial Bank of Ethiopia
 1998-2001 Juge, Cour suprême de l'État d'Oromiya
 1997-1998 Juge assistant, Cour suprême de l'État d'Oromiya
 1996 Greffier, Haute Cour fédérale éthiopienne

Services de conseil

Collaboration avec le groupe d'experts internationaux du Center for International Legal Cooperation (CILC) et établissement d'un rapport d'étude destiné à servir de référence pour l'élaboration d'un programme de réforme complète de l'appareil judiciaire. La réforme de l'appareil judiciaire éthiopien a été engagée sur la base de cette étude.

Le Congressional Coalition on Adoption Institute, une organisation à but non lucratif basée aux États-Unis, a mené le projet The Way Forward dont l'objectif était d'étudier et analyser les possibilités offertes aux responsables des politiques de l'enfance dans six pays

africains ainsi que les difficultés qu'ils rencontraient. Le Vice-Président Waktolla a collaboré avec un groupe d'experts internationaux afin de définir des stratégies de développement de l'infrastructure judiciaire et administrative nécessaire pour favoriser le bien-être de l'enfant.

Associations

Membre de l'Association des anciens élèves de Harvard

Membre de l'Association des anciens élèves de la faculté de droit de Harvard

Membre de l'Association des anciens élèves de la Harvard Kennedy School

Langues

Anglais (courant), amharique (courant), oromo (courant)

Nassib G. Ziadé (Liban et Chili)

Date de naissance	19 juillet 1962
Fonctions actuelles	Président du Tribunal administratif du Fonds monétaire international Directeur de la Chambre de Bahreïn pour le règlement des différends
Formation (diplômes)	
1985	Master en droit international, Université de Cambridge
1984	Licence en sciences administratives et politiques, Université Saint-Joseph de Beyrouth
1984	Licence en administration des entreprises, Université américaine de Beyrouth
1983	Licence en droit privé, Université Saint-Joseph de Beyrouth
1983	Licence en droit public, Université Saint-Joseph de Beyrouth
Expérience professionnelle	
Depuis 2022	Président, Tribunal administratif du Fonds monétaire international
Depuis 2019	Juge, Tribunal administratif du Fonds monétaire international
Depuis 2022	Membre du Comité des sanctions du Fonds mondial, dont le siège est à Genève
Depuis 2012	Arbitre et Président de tribunal dans plus de 30 procédures d'arbitrage majeures en matière de commerce international, de construction, d'investissement et de droit international public.
Depuis 2013	Directeur de la Chambre de Bahreïn pour le règlement des différends (BCDR)
Depuis 2010	Professeur invité, faculté de droit de l'Université de Miami, cursus de master d'arbitrage international
Depuis 2015	Professeur invité, faculté de droit de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, cursus de master
2011-2013	Directeur du Centre d'arbitrage international de Doubaï (DIAC)
2007-2011	Secrétaire général adjoint puis Secrétaire général par intérim, Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI)
1997-2007	Secrétaire exécutif, Tribunal administratif de la Banque mondiale
1990-1997	Conseiller juridique, Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI)

Publications (sélection) *Problems of International Administrative Law : On the Occasion of the Twentieth Anniversary of the World Bank Administrative Tribunal* (dir. publ., Martinus Nijhoff Publishers 2008) (ouvrage)

Institutional Arbitration in the Arab Region : Challenges and Prospects, dans *Liber Amicorum Samir Saleh : Reflections on Dispute Resolution with Particular Emphasis on the Arab World*, 289 (Nassib G. Ziadé dir. publ., Wolters Kluwer Publishers, 2020)

Curing the Illness without Killing the Patient : Prescribing Appropriate Remedies for Findings of Illegality in International Arbitration, ICCA Congress Series n° 19, 746 (Albert Jan van den Berg dir. publ., 2017).

Addressing Allegations and Findings of Corruption : The Arbitrator's Investigative and Reporting Rights and Duties, dans *Addressing Issues of Corruption in Commercial and Investment Arbitration* 114 (Dossiers de l'Institut du droit des affaires internationales de la CCI, 2015)

L'éthique et l'arbitrage en matière d'investissement : Grandeur et misère de la fonction d'arbitre ?, *Revue de l'arbitrage* 2012, p. 307

Conflicts of Interest in International Administrative Law, dans *The Development and Effectiveness of International Administrative Law* 387 (O. Elias dir. publ., Martinus Nijhoff Publishers 2012).

Associations

Membre de la Cour permanente d'arbitrage

Inscrit sur les listes d'arbitres et de conciliateurs du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI)

Rédacteur en chef, *BICDR International Arbitration Review*

Membre de la London Court of International Arbitration (LCIA) de 2010 à 2015

Rédacteur en chef, *ICSID Review – Foreign Investment Law Journal*, de 2007 à 2011

Membre du Conseil exécutif de l'American Society of International Law (ASIL) de 2007 à 2010 ; Conseiller, ASIL, 2014-2020

Langues

Arabe (langue maternelle), anglais (courant), français (courant), espagnol (connaissance pratique)